



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un pin
Motifs invoqués	Au vu de la grandeur, les branches débordent sur le ch. des Vignettes et le terrain voisin – Elagage pas judicieux
Lieu dit	Sentier de Renges 8
Propriétaire	M. Jean-Daniel Ackermann
Parcelle	213
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 11 novembre 2018

La Municipalité

Denges, le 23 octobre 2018